

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
13 novembre 2018

Date d'affichage
26 novembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Séance du 19 novembre 2018

Le lundi 19 novembre 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Néant.

Etaient absents : Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

**Convention quadripartite d'intervention foncière - Implantation
de la société Horse Stop sur la commune d'Alex:**

Monsieur le Maire expose :

La Commune d'Alex et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) soutiennent le projet d'implantation de la société Horse Stop sur la zone artisanale d'Alex. Ce projet nécessitant la maîtrise de parcelles zonées 1Aux au Plan Local d'Urbanisme mais actuellement à usage agricole, la commune et la CCVD souhaitent que le porteur de projet puisse bénéficier d'un accompagnement SAFER.

La SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de ses missions en matière de développement local, se propose donc d'accompagner Horse Stop dans son projet de réalisation :

- D'une étude de faisabilité foncière (rencontre des propriétaires et des exploitants) afin de déterminer les stratégies foncières à mettre en œuvre,
- De négociations foncières,
- De la gestion locative si nécessaire,

Cette délibération a pour but d'approuver la présente convention ayant pour objet l'établissement d'un partenariat entre la société Horse Stop et la SAFER. Elle constitue un cadre général pour définir les conditions d'intervention de la SAFER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **Approuve** la convention annexée à la présente délibération

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à régler toutes les modalités afférentes à son exécution,

Le conseil approuve à l'unanimité.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Convention d'intervention foncière n°26/100



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER